

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	17
Date de convocation 24 août 2022		

Séance du 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, M. TIRCAZES, S. BAUDY, V. BERGES, C. BOISSIERE, L. PEDARRIEU, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : H. BERNADET (pouvoir à T. BEUGNIES), F. COUDURE (pouvoir à M. TIRCAZES), S. DAUBE (pouvoir à C. HIALE), A. POUBLAN (pouvoir à S. BONNASSIOLLE), F. SUBIAS (pouvoir à F. GOMMY)

N°2022/43

Thierry GADOU a été élu secrétaire de séance

PROJET DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU CENTRE DE LOISIRS « LES MARCHES DU BEARN »

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'accueil d'agents employés par la collectivité de Montardon au sein des services de l'association « Les Marches du Béarn » par l'intermédiaire d'une mise à disposition pour assurer l'accueil périscolaire du soir, l'accueil des enfants le mercredi, durant les vacances scolaires.

Après avoir entendu Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec l'association « Les Marches du Béarn

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Envoyé en préfecture le 01/09/2022
Reçu en préfecture le 01/09/2022
Affiché le 
ID : 064-216403998-20220830-2022_43-DE

Suffrages exprimés : 17
Pour : 17
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Copie certifiée conforme

Stéphane BONNASSIOLLE.

